

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs 2018 de Mésocentre EXPLOR sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de Mésocentre EXPLOR et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 15 mars 2018



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

20 MARS 2018



Tarif EXPLOR HT en Euros	Calcul coût / cœur	HF coût / cœur	GPU coût / cœur	Stockage au To	GlusterFS au To	Prestation Ingénieur à la journée	Prestation Expert à la journée
Prix de vente interne à l'unité	0,025 €	0,075 €	0,100 €	125,000 €	270,000 €		
Prix de vente externe à l'unité	0,040 €	0,120 €	0,150 €	175,000 €	380,000 €	660,000 €	900,000 €
Prestation forfaitaire " Démarrage " comprenant : une journée ingénieur et 5000 heures de calcul	1 200,000 €						
Prestation forfaitaire " Support projet " : prestation d'accompagnement / par projet / par an	1 000,000 €						

Pour les colonnes Calcul, HF, GPU, l'unité de calcul est le cœur GPU
Pour les colonnes Stockage et GlusterFS, l'unité de calcul est le Téraoctet
Les forfaits sont à destination d'entreprises externes